

SOS Ados asbl

Rue Jean Stassart, 5 4367 Crisnée

Conditions générales des ateliers Tremplin Langues

1. Généralités

Nos conditions générales sont applicables dès l'inscription d'un enfant via notre site internet www.tremplinlangues.be, via notre adresse mail info@tremplinlangues.be ou par téléphone auprès d'un responsable.

Le jour et l'horaire de l'atelier vous seront communiqués dans le courant du mois de septembre.

2. Inscription

Le parent responsable inscrit son enfant à l'atelier langue via une de nos trois propositions d'inscription et s'engage à ce que son enfant suive la dite activité sous réserve du droit d'annulation prévu au point 3.

Dès réception de l'inscription, vous recevrez un mail de confirmation reprenant toutes les informations nécessaires pour la participation à l'activité choisie. Nous vous conseillons d'enregistrer notre adresse info@tremplinlangues.be dans vos contacts.

3. Annulation

Conformément aux dispositions légales en la matière, toute personne dispose du droit d'annuler l'inscription. Cette annulation devra nous parvenir par mail à info@tremplinlangues.be minimum 7 jours avant le premier jour de l'activité. Dans le cas contraire, les frais administratifs seront de 30 euros.

Après le début de la participation aux ateliers, aucun remboursement ne sera envisageable sauf en cas de déménagement et de changement d'école de l'enfant.

4. Absence à un atelier

Si l'enfant est absent lors d'une ou plusieurs séances, les parents sont tenus d'en informer au plus tôt le professeur.

Aucun remboursement ne sera accepté.

Par contre, si un atelier doit être annulé dû à l'absence de l'animateur/l'animatrice ou en raison d'une journée pédagogique organisée dans l'école, l'atelier sera reporté à une date ultérieure. A défaut, la ou les séances non assurées seront entièrement remboursées.

5. Paiement

Le paiement doit être effectué dès réception du mail de confirmation de l'inscription sur le compte BE 16 0682 0777 8774 au nom de SOS Ados Rue Jean Stassart, 5 à 4367 Crisnée avec en communication le Nom, Prénom de votre enfant et le lieu où se déroulera l'atelier, ou au plus tard en espèces dès le premier jour de cours.

6. Assurance

L'ASBL est assurée en **responsabilité civile**, ce qui sous-entend que l'assurance doit intervenir dans le cas d'un accident dû à la faute ou la négligence d'un responsable de l'ASBL ou du professeur.

7. Responsabilité

L'élève s'engage à suivre les activités avec assiduité et à respecter tous les intervenants, les lieux et le matériel mis à disposition.

Tout trouble ou atteinte à l'intégrité physique des autres participants/animateurs/animatrices sera sanctionné par l'ASBL. Si la situation ne s'améliore pas, SOS Ados asbl se réserve le droit d'exclure l'enfant des ateliers sans possibilité de remboursement.

Toute dégradation des locaux ou du matériel provoqué par l'élève sera facturée à ses parents.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages occasionnés à des objets amenés par les enfants.

L'école nous accueille dans ses locaux, mais tout ce qui est d'ordre administratif, horaires, prix, méthode, etc... trouve sa réponse en nos bureaux ou directement auprès du professeur de langue. Aussi ne dérangez pas les enseignants ni la direction avec des questions auxquelles le professeur se fera un plaisir de répondre.

8. Fin des ateliers

A la fin du 1er atelier, les enfants sont reconduits à la garderie. Les parents peuvent néanmoins récupérer leurs enfants une fois sortis du local. Il est SOUHAITABLE de ne pas déranger l'animateur/animatrice qui a généralement un 2ème atelier à assurer.

A la fin du 2ème atelier, les enfants seront également reconduits à la garderie. Dans le cas où la garderie de l'école est fermée, vous devez être <u>ponctuel</u> pour récupérer vos enfants et ainsi respecter la vie privée du professeur.

L'équipe de **Tremplin Langues**